

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 11 Mars 2022 à 20 H

Présents :

☒ Miguel DAGUIER	☒ Stéphanie DESLANDES	☒ Marina DURAND
☐ Jean-François FORGET	☒ Stéphane GILET	☐ Grégory HEURTEBIZE
☒ Magali LE GUEHENNEC-JEGO	☒ Laure LE ROUX	☒ Pascal LECHAT
☒ Alain LECOURT	☒ Mireille PIEAU	☒ Pascal RENARD
☒ Stéphane MARCHAND	☒ Gaëlle ROCHER	☒ Patrice THEBAUT

Secrétaire de séance Magali Le Guéhennec-Jégo _____

01 – TRAITEMENT DES BOUES « COVIDÉES » DE LA STATION D'ÉPURATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Covid, il convient de traiter les boues de la station d'épuration

Il existe 3 solutions proposées par le prestataire de service (VEOLIA) :

- 1) Hygiénisation STEP Mayenne et épandage : 60 € HT / M3 pour cette prestation :
- 2) Hygiénisation STEP Mayenne et Compostage : 70 € HT / M3 pour cette prestation
- 3) Chaulage liquide et épandage : 30 € HT / M3 pour cette prestation

Le projet de déshydratation de boues exceptionnelles liées aux restrictions COVID est éligible aux aides du département à raison de 30 % de subventions, par l'agence technique départementale de l'Eau

Une concertation auprès de quelques communes avoisinantes a été faite au préalable de cette réunion.

Chauler dans la station comporte des risques de dégâts sur l'agitateur.

Compte tenu de la vétusté de l'agitateur,

Vu que la différence de cout entre les 2 premières prestations et la troisième prestation à 30 € HT compenserait la réparation éventuelle de l'agitateur

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, a retenu la 3^{ème} solution :

CHAULAGE liquide et épandage à 30 € HT du M3.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

13 voix POUR / 13

0 Abstention

0 Contre

Heure fin de séance	20h17
Date prochaine réunion	A définir